REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 22 mai 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 mai 2014

Date d'affichage
15 mai 2014

Objet de la délibération
Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Création des commissions municipales

Vote pour à l'unanimité

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

Procurations :
TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle,
RE Daniel donne procuration à BOUBEKER Patrick,
CREMADES Laurence donne procuration à GARRON André.

Absents :
Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Dalel CHAOUCHE** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal détermine librement le nombre et l'objet des commissions. Au cours de chaque séance, il peut former des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres », dénommées traditionnellement « commissions municipales ».
Il est libre d'instituer ou non ces commissions. Le cas échéant, il fixe librement leur nombre, leur objet et le nombre de ses membres. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Les textes ne fixent pas de méthode pour répartir les sièges au sein de chaque commission. Toutefois, la jurisprudence précise que le conseil municipal doit rechercher « dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale, même si les différentes tendances ne bénéficient pas toujours nécessairement d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent ». Chaque tendance doit être représentée, même si elle ne comporte qu'un élu (arrêt du Conseil d'État, CE, n°345568 du 26/09/2012). L'élection a lieu au scrutin secret.
Le maire est président de droit de chaque commission. Durant la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Le rôle des commissions est d'améliorer le fonctionnement du conseil municipal en préparant les séances et en examinant les projets de délibération. A la demande du président de la commission, les fonctionnaires municipaux peuvent présenter les projets et apporter des précisions directement aux élus.

Les commissions émettent des avis simples : elles ne peuvent prendre de décisions (CE, 28/10/1932). Inversement, le conseil municipal ne peut pas donner de délégations aux commissions pour qu'elles décident à sa place (CE, 20/03/1936).
Il est proposé au conseil municipal la création de six (6) commissions municipales. Les fonctions couvertes par ces commissions induisent un nombre variable de commissaires les composant.

****

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22,

CONSIDERANT le renouvellement général des conseils municipaux en date des 23 et 30 mars 2014,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **CRÉE** six (6) commissions municipales dénommées et composées comme suit :
  - Affaires sociales et scolaires, dix (10) commissaires ;
  - Urbanisme – Travaux - Finances – Entreprises et Quartiers, onze (11) commissaires ;
  - Personnel – Technologies nouvelles – Affaires générales, dix (10) commissaires ;
  - Affaires culturelles – Tourisme – Culte, dix (10) commissaires ;
  - Jeunesse – Sport – Associations – Délinquance, dix (10) commissaires ;
  - Sécurité – Risques majeurs – Agriculture, dix (10) commissaires.

- **PROCÉDE** par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la nomination des commissaires, à savoir :

➢ **<u>Commission affaires sociales et scolaires, dix (10) commissaires</u>** :
Sont candidats :
- M. Thierry DUPONT
- Mme Marie-Pierre CAPELA
- Mme Roseline FOUCOU
- Mme Alexandra DELGADO
- Mme Sandrine BELTRA
- Mme Monique BESSET
- Mme Huguette BERTRAND
- Mme Céline BONHOMME
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- M. Thierry DUPONT (33 voix)
- Mme Marie-Pierre CAPELA (33 voix)
- Mme Roseline FOUCOU (33 voix)
- Mme Alexandra DELGADO (33 voix)
- Mme Sandrine BELTRA (33 voix)
- Mme Monique BESSET (33 voix)
- Mme Huguette BERTRAND (33 voix)
- Mme Céline BONHOMME (33 voix)
- Mme Jocelyne CHOLLEY (33 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission affaires sociales et scolaires, dix (10) commissaires :
- M. Thierry DUPONT
- Mme Marie-Pierre CAPELA
- Mme Roseline FOUCOU
- Mme Alexandra DELGADO
- Mme Sandrine BELTRA
- Mme Monique BESSET
- Mme Huguette BERTRAND
- Mme Céline BONHOMME
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- Mme Aude MAIRESSE

➢ **Urbanisme – Travaux – Finances – Entreprises et Quartiers, onze (11) commissaires :**

Sont candidats :
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Danièle RAVINAL
- M. Joseph FINO
- M. Philippe LAURERI
- M. Patrick BOUBEKER
- M. Joël PICOT
- Mme Pascale TREQUATTRINI
- M. Daniel RE
- M. Jean-Paul BOUTIER
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- M. Jean-Pierre COIQUAULT (33 voix)
- Mme Danièle RAVINAL (33 voix)
- M. Joseph FINO (33 voix)
- M. Philippe LAURERI (33 voix)
- M. Patrick BOUBEKER (33 voix)
- M. Joël PICOT (33 voix)
- Mme Pascale TREQUATTRINI (33 voix)
- M. Daniel RE (33 voix)
- M. Jean-Paul BOUTIER (33 voix)
- M. Régis CHEVROT (33 voix)
- M. René GRISOLLE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission Urbanisme – Travaux – Finances – Entreprises et Quartiers, onze (11) commissaires :
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Danièle RAVINAL
- M. Joseph FINO
- M. Philippe LAURERI
- M. Patrick BOUBEKER
- M. Joël PICOT
- Mme Pascale TREQUATTRINI
- M. Daniel RE
- M. Jean-Paul BOUTIER
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE

➢ **Personnel – Technologies nouvelles – Affaires générales, dix (10) commissaires :**

Sont candidats :
- Mme Joëlle LAKS
- M. Jean-Claude LE TALLEC
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Marie-Pierre CAPELA
- M. Joël BIAU
- M. Bernard ZUCK
- M. Marc MERMET MEILLON
- M. Jean-Paul BOUTIER
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- Mme Joëlle LAKS (33 voix)
- M. Jean-Claude LE TALLEC (33 voix)
- M. Jean-Pierre COIQUAULT (33 voix)
- Mme Marie-Pierre CAPELA (33 voix)
- M. Joël BIAU (33 voix)
- M. Bernard ZUCK (33 voix)
- M. Marc MERMET MEILLON (33 voix)
- M. Jean-Paul BOUTIER (33 voix)
- Mme Jocelyne CHOLLEY (33 voix)
- M. René GRISOLLE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission Personnel – Technologies nouvelles – Affaires générales, dix (10) commissaires :
- Mme Joëlle LAKS
- M. Jean-Claude LE TALLEC
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Marie-Pierre CAPELA
- M. Joël BIAU
- M. Bernard ZUCK
- M. Marc MERMET MEILLON
- M. Jean-Paul BOUTIER
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- M. René GRISOLLE

➢ **Affaires culturelles – Tourisme – Culte, dix (10) commissaires :**

Sont candidats :
- Mme Marie-Aurore GOTTA SMADJA
- Mme Sandrine BELTRA
- M. Joël PICOT
- M. Daniel RE
- Mme Huguette BORELLI
- Mme Laurence CREMADES
- Mme Huguette BERTRAND
- M. Jacques DAVIGNON
- M. Régis CHEVROT
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- Mme Marie-Aurore GOTTA SMADJA (33 voix)
- Mme Sandrine BELTRA (33 voix)
- M. Joël PICOT (33 voix)
- M. Daniel RE (33 voix)
- Mme Huguette BORELLI (33 voix)
- Mme Laurence CREMADES (33 voix)
- Mme Huguette BERTRAND (33 voix)
- M. Jacques DAVIGNON (33 voix)
- M. Régis CHEVROT (33 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission Affaires culturelles – Tourisme – Culte, dix (10) commissaires :
- Mme Marie-Aurore GOTTA SMADJA
- Mme Sandrine BELTRA
- M. Joël PICOT
- M. Daniel RE
- Mme Huguette BORELLI
- Mme Laurence CREMADES
- Mme Huguette BERTRAND
- M. Jacques DAVIGNON
- M. Régis CHEVROT
- Mme Aude MAIRESSE

➢ **<u>Jeunesse – Sport – Associations – Délinquance, dix (10) commissaires :</u>**

Sont candidats :
- M. Thierry DUPONT
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Roseline FOUCOU
- M. Frédéric GANDIN
- Mme Huguette BERTRAND
- Mme Huguette BORELLI
- Mme Dalel CHAOUCHE
- M. Jacques DAVIGNON
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- M. Thierry DUPONT (33 voix)
- M. Jean-Pierre COIQUAULT (33 voix)
- Mme Roseline FOUCOU (33 voix)
- M. Frédéric GANDIN (33 voix)
- Mme Huguette BERTRAND (33 voix)
- Mme Huguette BORELLI (33 voix)
- Mme Dalel CHAOUCHE (33 voix)
- M. Jacques DAVIGNON (33 voix)
- Mme Jocelyne CHOLLEY (33 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission Jeunesse – Sport – Associations – Délinquance, neuf (9) commissaires :
- M. Thierry DUPONT
- M. Jean-Pierre COIQUAULT
- Mme Roseline FOUCOU
- M. Frédéric GANDIN

- Mme Huguette BERTRAND
- Mme Huguette BORELLI
- Mme Dalel CHAOUCHE
- M. Jacques DAVIGNON
- Mme Jocelyne CHOLLEY
- Mme Aude MAIRESSE

➢ **Sécurité – Risques majeurs – Agriculture, dix (10) commissaires :**

Sont candidats :
- M. Thierry DUPONT
- M. Philippe LAURERI
- M. Joël BIAU
- M. Frédéric GANDIN
- M. Bernard ZUCK
- M. Daniel RE
- Mme Huguette BORELLI
- M. Jean-Paul BOUTIER
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant:

POUR	33
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ont obtenu :
- M. Thierry DUPONT (33 voix)
- M. Philippe LAURERI (33 voix)
- M. Joël BIAU (33 voix)
- M. Frédéric GANDIN (33 voix)
- M. Bernard ZUCK (33 voix)
- M. Daniel RE (33 voix)
- Mme Huguette BORELLI (33 voix)
- M. Jean-Paul BOUTIER (33 voix)
- M. Régis CHEVROT (33 voix)
- M. René GRISOLLE (33 voix)

Sont élus commissaires au sein de la commission Sécurité – Risques majeurs – Agriculture, dix (10) commissaires :
- M. Thierry DUPONT
- M. Philippe LAURERI
- M. Joël BIAU
- M. Frédéric GANDIN
- M. Bernard ZUCK
- M. Daniel RE
- Mme Huguette BORELLI
- M. Jean-Paul BOUTIER
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 MAI 2014
et publication ou notification du 28 MAI 2014

VILLE DE SOLLIES-PONT (Var) R.F.